

Compte rendu du CHS du 13 octobre 2009

Le CHS (comité d'hygiène et de sécurité) est une instance interdirectionnelle (Impôts, Trésor Public, DGCCRF, DOUANES, INSEE et SDNC) qui s'occupe de l'hygiène et de la sécurité, et de vos conditions de travail. Il réunit des membres de l'administration, des acteurs de la prévention (l'inspectrice Hygiène et Sécurité, le médecin de prévention) et des représentants du personnel.

Une particularité : les représentants du personnel ont un nombre de voix supérieur à celui de l'administration.

*Il dispose d'un budget (336 657 € de dotation pour 2009) : celui-ci est bien entendu insuffisant pour financer tous les travaux d'hygiène et de sécurité nécessaire dans notre département : Le CHS doit donc prioriser ses actions de financement et de prévention en élaborant chaque année un programme de prévention. Pour ce faire, il s'appuie sur : **les cahiers d'hygiène et de sécurité (on ne le rappellera jamais assez : annotez-le !!)**, les rapports des visites de sites effectués par l'inspectrice Hygiène et Sécurité, les rapports du médecin de prévention, etc... Les membres du CHS peuvent le cas échéant se déplacer sur les sites.*

Chaque direction finance aussi, sur sa dotation globale de fonctionnement, des travaux d'hygiène et de sécurité mais en période de vaches maigres budgétaires, la tentation est grande de lorgner, avec convoitise, vers le budget du CHS.

Le président du CHS nous informe de la nomination de Monsieur Stéphane MAAREK en tant qu'Inspecteur Hygiène et Sécurité (IHS) à compter du 1^{er} septembre 2009.

Cependant, celui-ci ne pourra commencer à effectuer des visites de sites qu'à compter de février 2010 après une formation professionnelle de 14 semaines.

Une bonne nouvelle donc : depuis le départ en retraite du précédent IHS, aucune visite de site n'a été effectuée sur le département des Yvelines en 2008 et en 2009.

Point 1 :

Approbation du procès-verbal de la réunion plénière du 30 juin 2009 :

Ce PV a été approuvé à l'unanimité.

Point 2 : *point sur l'utilisation budgétaire 2009*

Au 13 octobre 2009, 35 % des opérations ont été ordonnancées (ce pourcentage est inférieur à celui de 2008 à la même époque).

Le président procède à un tour de table : aucune opération ne semble irréalisable en 2009.

Il ne devrait donc pas y avoir de problème d'ordonnancement.

Il reste donc un reliquat de 622 € (Madame LE NORMAND nous signale qu'il n'y aurait pas de versement du complément de 5 % de la dotation 2009) et des opérations déjà votées par le

CHS et restant à financer (détection incendie à la trésorerie d'Epône pour 4 250 €, élaboration de plans d'évacuation pour 15 sites du trésor Public...)

Par ailleurs, l'INSEE présente une nouvelle proposition d'affectation: un appareil auditif.

Les représentants de Solidaires demande à l'ACMO (Agent Chargé de la Mise en Oeuvre) de l'INSEE s'il a pris contact avec la CRIPH pour le financement de cette opération.

La CRIPH dispose en effet d'un budget destiné à prendre en charge des opérations en faveur des personnels handicapés (création de place de parking pour personne handicapée par exemple, appareillages spéciaux...) mais n'a jamais donné suite à des demandes de financement émanant des directions des Yvelines.

En fait, le budget de la CRIPH semble réservé aux opérations réalisées à la direction générale et non dans les services déconcentrés !!!

Point 3 : groupe de travail du 24 septembre 2009

- *présentation du Document Unique (DU) des Douanes:*

Le DU des Douanes a été présenté lors du groupe de travail du CHS du 24 septembre 2009.

L'ACMO de cette direction nous fait part des deux principales difficultés rencontrées lors de l'élaboration du DU des DOUANES : la définition des unités de travail et la cotation du risque (gravité et fréquence). La gravité doit notamment être avérée et pas supposée.

Des principes ont guidé la démarche : une harmonisation des risques (selon les unités de travail et les filières de métiers des Douanes) ; le souci de l'exhaustivité et la prise en compte des observations des représentants du personnel (en comité technique paritaire, en CHS...).

Cependant, les Douanes ont décidé de laisser le plan annuel de prévention (le PAP) en l'état malgré les critiques des membres du CHS lors du groupe de travail du 24 septembre 2009 qui avaient dénoncé trop de mesures curatives et pas assez de prévention et avaient critiqué la cotation retenue par cette direction pour certains risques (routiers, psycho-sociaux).

Point 4 : examen des registres hygiène et sécurité

Le président rappelle que les ACMO sont chargés de donner une réponse aux problèmes soulevés dans les registres HS.

Les organisations syndicales sont intervenues sur quelques problèmes portés sur les registres par nos collègues (ou constatés lors de visites de sites) :

TRESOR PUBLIC à CHATOU (FO) : pas de ventilation dans le secteur recouvrement → les travaux seront faits pour l'hiver prochain

DOUANES à CHAMBOURCY (CGT) : problèmes d'hygiène, de sécurité (l'enceinte des Douanes n'est pas sécurisée) → réponse du Directeur Régional: ces travaux se feront dans le cadre de l'installation d'une nouvelle brigade motocycliste

TRESOR PUBLIC à MAUREPAS (Solidaires): le coin repas semble installé sur un palier → cet espace n'est pas agréé par les services sociaux car les collègues du poste disposent de tickets restaurant.

TRESOR PUBLIC à MEULAN (Solidaires): problème de verrière; il est impossible d'ouvrir les fenêtres; il fait très chaud l'été même avec le volet (dont l'installation avait été financé par le CHS) → le problème est en passe d'être réglé (réparation des ouvrants)

NETTOYAGE (FO) : problème récurrent sur tous les sites → le contrat national passé par la DPAEP ne doit pas être renouvelé mais rien n'a encore été décidé.

TRESOR PUBLIC à MAISONS-LAFFITE (FO) : demande d'élève pour le transport des pièces → renégociation du contrat passé avec le transporteur de fond : des sacs moins lourds mais plus de sacs.

Point 5 : *exercices d'évacuation incendie*

Le président du CHS propose d'avertir tous les sites du département chaque trimestre de la nécessité de faire un exercice incendie.

Certains sites n'ont fait aucun (rappel : le code du travail impose deux exercices incendie par an aux établissements recevant du public).

La CGT souligne que certains chefs de service ne savent pas comment procéder : il faudrait établir une fiche à leur intention.

Solidaires rappelle la nécessité de rédiger un compte-rendu suite à un exercice d'évacuation.

Questions diverses :

- Défibrillateurs automatiques :

La CFDT demande au président s'il compte revenir sur sa position, exprimée lors d'un précédent CHS (le président du CHS avait fait part de son opposition à l'installation de défibrillateurs sur certains sites des Yvelines ; installation pour laquelle tous les représentants du personnel avaient voté favorablement).

Il suggère leur installation sur deux gros sites du département : SAINT QUENTIN et VERSAILLES.

Le président du CHS déclare qu'il n'a rien contre leur installation sur un site bien particulier en raison des dangers encourus par le personnel : le SDNC (présence de très haute tension) ; pour les autres sites, il confirme son opposition.

Il ne pourrait revoir sa position que si le médecin de prévention lui attestait par écrit l'innocuité de tels appareils.

Madame LE NORMAND précise que la DPAEP a décidé que l'achat des défibrillateurs était de la responsabilité des directions et non des CHS

- Désamiantage :

Madame LE NORMAND nous précise que désormais les travaux de désamiantage seront financés par un budget spécifique : ils n'ont donc plus à être pris en charge sur la dotation du CHS (le CHS a financé en 2009 de tels travaux).

Délégation FO : Françoise PHELIX (Trésor)
Alain BOUM (Trésor)
Jérôme GOTUWKA (Impôts)
Jean-François RENON (Douanes)